



**ARRETE REGLEMENTANT  
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION**

**N° 85/2023**

Pôle Technique  
Affaire suivie par Cathy PAGANOTTO

**Nous**, Maire de la ville de PETITE-ROSSELLE ;  
**VU** les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des collectivités territoriales ;  
**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDERANT** qu'en raison des travaux d'investigation réalisés par GRDF et BRGM, au niveau de la Rue Victor Hugo et en vue d'assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation comme suit :

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : **Du 05 juin 2023 jusqu'à la fin des travaux**, tous stationnement et circulation seront interdits, dans la rue susmentionnée, sauf véhicules d'intervention et de secours.

**Article 2** : Les usagers devront respecter la déviation mise en place par les services techniques de la ville.

**Article 3** : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Monsieur le Commandant de Police, chef de circonscription de Sécurité Publique de Forbach, par intérim, ainsi que tous les agents de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Petite-Rosselle, 05 juin 2023

Le Maire :  
Eric FEDERSPIEL



Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
KAISER J.

**Copie à :**  
S.G., Police, UO Petite-Rosselle,  
Site internet, CIS de Forbach,  
Services Techniques, Baron, Riverains  
Régie des Transports, Police Municipale.